



Refuse de payer pour sa mère

Par **NOUNOURS2**, le **07/09/2008** à **02:22**

Un de mes frères refuse de payer sa part d'une pension alimentaire pour sa mère qui est veuve et sans ressources alors qu'il a une situation sociale correcte.
Le montant de cette pension correspond aux frais alimentaires et de garde que nous partageons, sauf lui. (il n'y a pas eu une décision de justice)
Comment l'obliger à participer alors que la mère ne peut le faire par la loi car elle est mentalement handicapée ET ne peut pas faire une procuration ?
Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **07/09/2008** à **08:40**

bonjour, l'idéal ça aurait été de régler ce problème d'obligation alimentaire pour un ascendant dans le besoin à l'amiable entre vous, comme il refuse il vous reste à saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il prenne une décision à ce sujet et qui s'imposera à tous les débiteurs de la créance alimentaire, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, rapprochez vous du greffe des affaires familiales de votre Tribunal de Grande Instance, cordialement

Par **NOUNOURS2**, le **07/09/2008** à **10:11**

Merci jeetendra de votre réponse, une précision :
Ai-je le droit de saisir le juge aux affaires familiales au nom de ma mère sans son accord écrit ? (que je ne peux établir)
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **07/09/2008** à **10:48**

vous saisissez le juge aux affaires familiales en votre nom en tant que débiteur de cette obligation alimentaire pour que votre frère participe aussi financièrement à cette charge familiale vous incombant à vous tous et proportionnellement à vos ressources respectives, bon dimanche à vous

Par **NOUNOURS2**, le **07/09/2008** à **19:24**

Merci encore Monsieur "jeetendra".